

APPEL À CANDIDATURES - POSTES VACANTS À POURVOIR
MANDATURE 2020-2024

➤ **LES COMMISSIONS SPORTIVES**

Président : Frédéric SCHOTS

• **Commission des Courses sur Sable :**

Poste à pourvoir : 1 membre

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être majeurs et titulaires d'une licence en cours de validité. Cette condition doit être remplie au plus tard le 4 février 2021. Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le 4 février 2021, le cachet de la poste faisant foi. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le 4 février 2021.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

➤ **LES COLLÈGES**

• **Collège Quad**

Président : Thierry POMMIER

Poste à pourvoir : 1 membre désigné pour sa compétence dans le domaine du Quad.

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être majeurs et titulaires d'une licence en cours de validité.

Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour la désignation, soit au plus tard le 4 février 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le 4 février 2021.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention. Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

➤ LES COMITÉS :

- **Comité de Mobilité et de Sécurité Routière**

Président : Georges BAGOUSSE

Nombre de postes à pourvoir : 1 membre désigné en fonction de sa compétence dans le domaine.

- **Comité de l'Educatif et de la Découverte Sportive**

Présidente : Dany DIEUDONNE

Nombre de postes à pourvoir : 2 membres titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L. 212-1 du Code du Sport.

- **Comité Motos Classiques et Historiques**

Président : Gilles PLANCHON-TOURLY

Nombre de postes à pourvoir : 1 membre représentant la discipline Courses sur Piste

- **Comité Médical**

Président : Pierre ORTEGA

Nombre de postes à pourvoir : 1 membre médecin diplômé ou membre issu des professions paramédicales.

- **Comité des Professionnels de la Moto**

Président : Frank GUITTARD

Nombre de postes à pourvoir : 5 membres :

- 2 représentants de sociétés commerciales organisant des compétitions ;
- 2 représentants de sociétés commerciales organisant des loisirs motocyclistes ;
- 1 dirigeant de sociétés commerciales en lien avec le motocyclisme.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par lettre simple au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier, 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour la désignation, soit au plus tard le **4 février 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

Il est toutefois fortement préconisé d'adresser la candidature par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

Les candidats présentés par leur Ligue Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le **4 février 2021**.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention. Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.